

Conditions générales

- Tous les cours sont à régler avant le début de la séance :
- Chèque/Espèce/Virement
- Les tarifs indiqués sont par personne
- Les prix s'entendent TTC (sans décimal) et sont susceptibles d'évoluer

Modalités de réservation / Annulation

- La réservation est obligatoire pour tous les cours
- En cas d'annulation, merci de la communiquer au **minimum 48 h avant** votre séance
- Dans le cas contraire, celle-ci vous sera facturée et non remboursable.
- De votre part :
 - L'annulation dans le délai ne fera l'objet d'aucun remboursement mais pourra être reprogrammée dans le mois qui suit ou sera créditée
 - L'annulation d'une Séance hors délai ne pourra pas donner lieu à remboursement ni être reprogrammer
- De la part de Sanagi Pilates :
 - Sanagi Pilates peut annuler la réservation d'une séance jusqu'à 24 heures avant l'heure de début de ladite séance sans motif en informant le Client par téléphone ou par courriel ou jusqu'à 2 heures avant l'heure de début de ladite séance en cas de maladie ou accident du professeur
 - La ou les séances annulées ne feront l'objet d'aucun remboursement mais pourront être reprogrammées ou sera créditée sur le Forfait ou Abonnement

Temps de validité :

- Les cours à l'Unité et les Forfaits doivent être intégralement utilisés dans un délai variable défini :
 - Cours de prise de contact, Forfait découverte et Cours à l'unité = 1 mois.
 - Forfait 5 cours = 3 mois
 - Forfait 10cours = 3 mois ou 5 mois.
- À défaut, les séances qui n'auront pas été utilisées ne seront définitivement perdues et ne pourront en aucun cas être remboursées
- Dans l'hypothèse où vous n'êtes plus apte à pratiquer l'activité physique d'une durée entre 1 à 12 mois :
 - Sur présentation d'un certificat médical il sera possible de prolonger le temps de validité du forfait ou d'abonnement en cours.
 - Au-delà de 12 mois, le temps de validité ne pourra plus être prolonger et ne sera pas remboursable.

Modalités spécifiques :

- En cas de non disponibilité d'un ou deux participants en respectant la modalité d'annulation :
 - Duo / Trio : le cours sera maintenu sans majoration au tarif initial.
 - Mat collectif : le cours sera maintenu à partir de 3 participants sans majoration au tarif initial.

Prise en charge par la mutuelle :

- Nagisa peut dispenser du sport sur ordonnance (titulaire de diplôme Activité physiques adaptés) .
- Certaines mutuelles prennent en charge le sport sur ordonnance pour leurs adhérents souffrant d'affection longue durée **ALD**. Ainsi le programme d'activité physique prescrit aux patients est pris en charge partiellement voir totalement dans certains cas.